

Le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST)

Renseignements de base

Le flétan atlantique des divisions 4RST est présent dans l'ensemble de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Dans la partie nord du Golfe, il est plus abondant dans les chenaux Esquiman, Laurentien et Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Dans la partie sud du Golfe, les concentrations les plus importantes sont observées dans des eaux moins profondes (moins de 100 m), à proximité du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, et au pourtour des Îles-de-la-Madeleine. C'est un poisson à croissance rapide et continue. Le taux de croissance annuel moyen pour le flétan atlantique du Golfe a été évalué à 7.5-8.5 cm par an (Figure 2). Ce taux de croissance est comparable chez les mâles et les femelles. Toutefois, ces dernières sont reconnues pour atteindre une taille maximale plus grande que les mâles. Des observations ont été recueillies lors de relevés de chalutage scientifiques effectués en janvier et en mai; il semble que le flétan du Golfe est en mesure de frayer durant ces périodes.

Les importants débarquements de flétan atlantique du Golfe de la première moitié du siècle indiquent que le stock a été soumis à une très forte pression de pêche. Les captures enregistrées au cours de ces années oscillaient entre 1000 et 2000 t. De l'ordre de 650 t au début des années 1960, les prises de flétan sont par la suite demeurées en deçà de 500 t, atteignant leur plus bas niveau historique, soit 91 t, en 1982. Depuis, elles ont rarement dépassé le seuil de 300 t, équivalant au TAC préventif instauré en 1988. Depuis 1995, les débarquements de flétan atlantique ont enregistré une importante augmentation, laquelle serait principalement attribuable à un effort de pêche accru de la flotte des engins fixes, notamment les palangriers.

L'unité actuelle de gestion du flétan atlantique du Golfe, correspondant aux divisions 4RST, a été définie en 1987 d'après les résultats de marquage-recapture sur des individus étiquetés dans le Golfe ainsi qu'à l'extérieur du Golfe, et en prenant en considération des informations biologiques additionnelles, tels la taille et le taux de croissance. Une seconde unité de gestion, 3NOPS4VWX5Zc, se rapporte au stock du flétan de la côte atlantique canadienne.

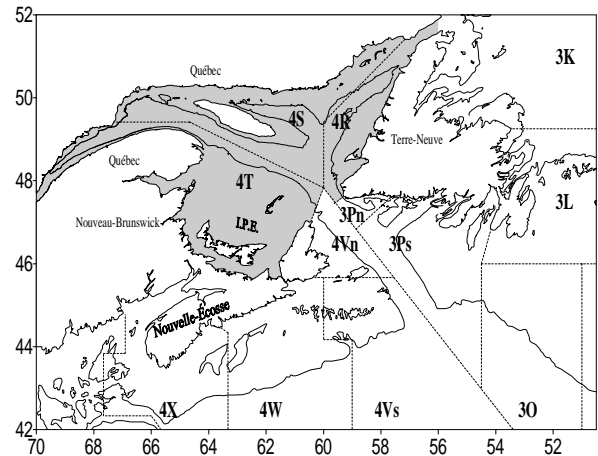


Figure 1. Carte du golfe du Saint-Laurent et des régions avoisinantes montrant les divisions 4RST de l'OPANO.

Sommaire

- Depuis 1995, la moyenne annuelle des débarquements totaux de flétan atlantique se situe à 275 t, soit le double de la moyenne annuelle des débarquements totaux de 1992-1995 (135 t), mais comparable à celle de la fin des années 1980. Toutefois, elle demeure bien inférieure aux valeurs de 1000 t et plus, couramment enregistrées dans la première moitié du siècle.
- Malgré une augmentation du TAC à 350 t en 1999, les débarquements totaux de flétan n'ont pas connu de hausse par rapport à 1998.
- Depuis 1995, la contribution des engins fixes au total des débarquements s'est sans cesse accrue et, en 1999, elle équivaut à plus de 94% de ce total. Les palangriers, à eux seuls, pêchent plus de 80% des captures totales.
- Les distributions de longueur des poissons capturés dans la pêche commerciale par des engins fixes ont toujours été très étendues comparativement à celles des poissons capturés par des engins mobiles.

- En 1999, la proportion de flétans de moins de 81 cm, la taille limite réglementaire de pêche, a fortement diminué dans les prises accidentelles des chaluts et des filets maillants; elle est comparable à celle enregistrée dans les captures réalisées par les palangres, de l'ordre de 15%.
- En regard des données récentes sur la maturité sexuelle du stock du flétan atlantique vivant dans les eaux canadiennes atlantiques (unité 3NOPs4VWX5Zc), pour lequel le L₅₀ (longueur à laquelle 50 % des individus ont atteint la maturité sexuelle) des mâles se situe à 75 cm et celui des femelles à environ 115 cm, il y a lieu de se questionner sur la validité de retenir comme outil de gestion une taille limite réglementaire fixée à 81 cm. De nouvelles études de maturité sur le stock du flétan du Golfe permettraient de fixer une valeur plus adéquate.
- Malgré l'importance des débarquements des dernières années comparativement à ceux enregistrés au début de la décennie, le stock du flétan atlantique du Golfe apparaît comme étant à un très bas niveau si on prend en considération les données de pêche d'une plus grande période historique. Au cours de la première moitié du siècle, la valeur des débarquements a très souvent dépassé 1000 t, ce qui indique que le stock a déjà été capable de soutenir des prises largement supérieures à celles des dernières décennies.

Biologie de l'espèce

Le flétan atlantique (*Hippoglossus hippoglossus* L.), le plus grand des poissons plats, figure parmi les plus grosses espèces de poissons marins des eaux atlantiques canadiennes. C'est un poisson vivant sur les fonds marins ou près de ceux-ci. On le retrouve des deux côtés de l'Atlantique Nord

dans les eaux froides, boréales et subarctiques, dont les températures avoisinent les 5°C. Dans l'Atlantique Nord-ouest, la répartition géographique de cette espèce s'étend des côtes de la Virginie jusqu'à la baie Disko, située sur la côte ouest du Groenland.

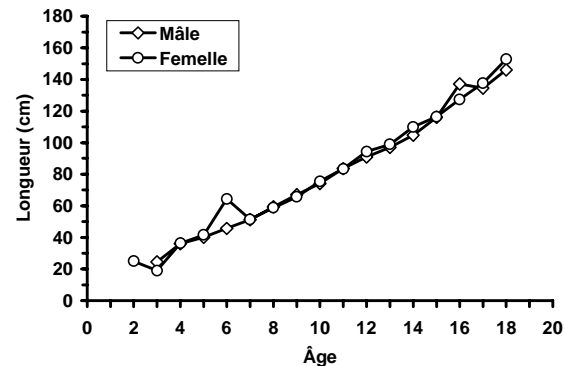


Figure 2. Longueur (cm) moyenne à l'âge chez les flétans atlantiques du golfe du Saint-Laurent.

Les informations sur la **distribution géographique** et l'**abondance** du flétan atlantique dans le Golfe proviennent principalement de relevés scientifiques réalisés à l'aide de chaluts et de données associées aux activités de pêche commerciales (Figure 3). Dans le nord du Golfe, le flétan est particulièrement abondant au niveau des chenaux, Esquiman, Laurentien et Anticosti, au nord-est et au nord-ouest de l'Île d'Anticosti, à des profondeurs de 200 m et plus. Les concentrations d'individus à plus faibles profondeurs, soit 100 m et moins, sont observées dans le sud-ouest du Golfe, dans la région du banc de Miscou, au nord de l'Île-du-Prince-Édouard, au nord-ouest du Cap-Breton, ainsi que dans la région des Îles-de-la-Madeleine.

Les prises de flétan au cours d'un même relevé sont très sporadiques. Lorsqu'il y a capture, le nombre d'individus par trait est rarement supérieur à deux ou trois flétans. Il faut mentionner que contrairement à la

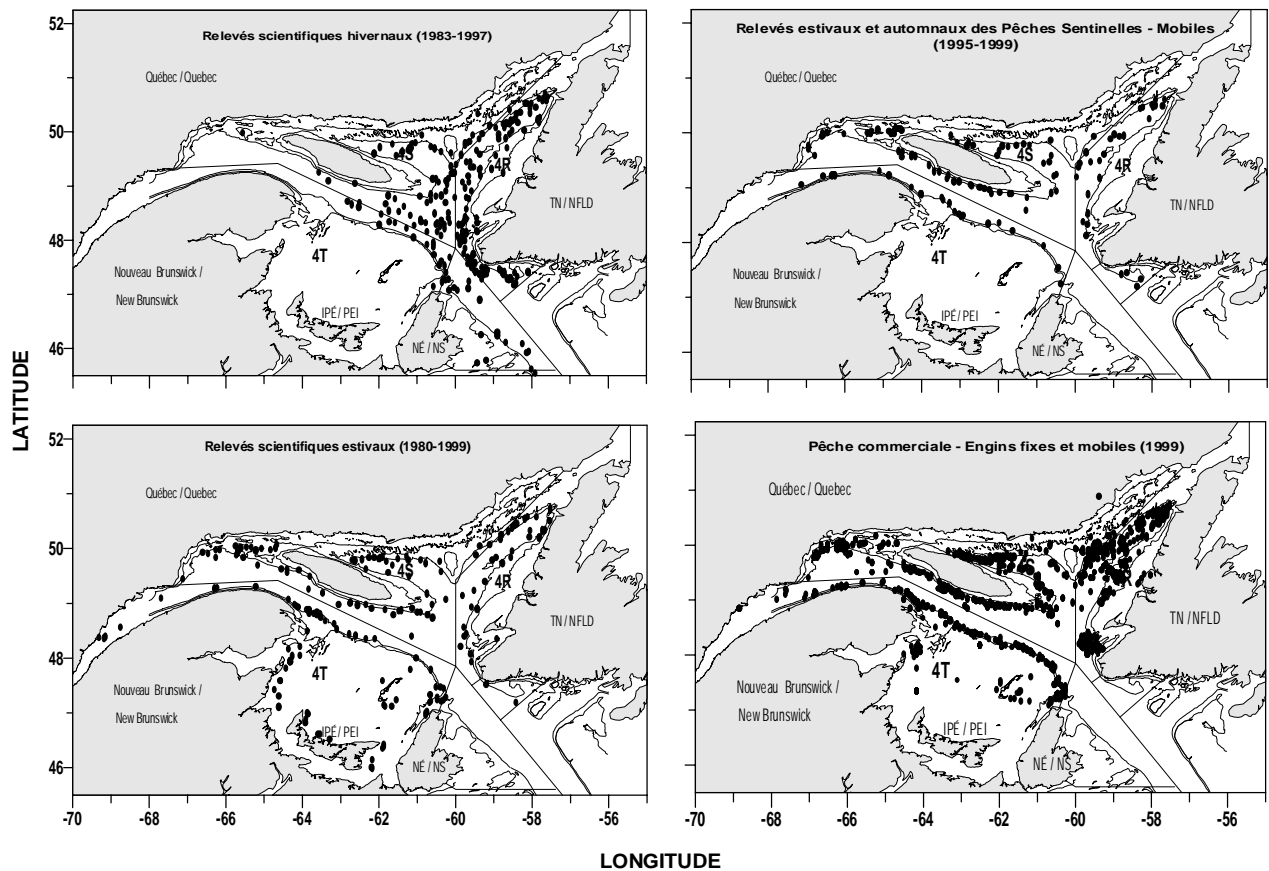


Figure 3. Localisation des captures de flétan atlantique effectuées lors des relevés de chalutage scientifiques et de la pêche commerciale.

morue ou au sébaste, les flétans atlantiques ne se regroupent pas en banc. Néanmoins, depuis 1996, le nombre total de flétans capturés a augmenté de manière significative. Il équivaut à environ une vingtaine d'individus par mission, comparativement à une demi-douzaine d'individus les années précédentes.

Il existe peu d'informations sur la reproduction du flétan atlantique du Golfe. Des informations disponibles pour le flétan de la seconde unité de gestion dans l'Atlantique, mentionnent que 50% des mâles sont sexuellement matures à 75 cm; pour les femelles, cette proportion d'individus sexuellement matures est atteinte à une taille approximative de 115 cm. À partir des relevés de chalutage

scientifiques effectués en janvier et en mai dans le Golfe, il a été observé que le flétan atlantique était en état de frayer. Selon les données de la littérature, cette espèce se reproduit à des profondeurs de plus de 180 m. La durée de vie pélagique de l'œuf et de la larve est estimée à 6-7 mois, période propice à la dispersion de l'espèce par les courants. Lors de relevés scientifiques réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et visant l'étude du zooplancton et des stades juvéniles de poissons, les données recueillies ont permis de confirmer la présence de larves de flétan atlantique entre mai et août, dans le nord-est et le sud-ouest du Golfe. La plus grande abondance de larves a été enregistrée en bordure des côtes est et nord-est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les profondeurs de pêche où ont été capturées les larves, variaient d'une dizaine de mètres à plus de 100 m. La métamorphose en poisson plat se produit à des tailles d'environ 35 à 45 mm et, à partir de ce moment, le flétan atlantique adopte un mode de vie démersal.

Le flétan est une espèce vorace qui se nourrit presque exclusivement d'invertébrés, dont le krill, les petits crabes, les crevettes, jusqu'à ce qu'il atteigne une taille d'environ 30 cm. Entre 30 et 70 cm, il ajoute à cette diète des poissons de petite taille, tels les lançons et les petits Gadidés. Les individus de plus de 70 cm s'alimentent principalement de poissons, dont les plies, les sébastes et les Gadidés. En raison de sa grande taille, de son comportement actif et de son mode de vie fouisseur, le flétan atlantique adulte ne semble pas être normalement une proie pour d'autres espèces marines. Toutefois, il a été rapporté qu'en des secteurs où cohabitent le flétan atlantique et les phoques, comme aux Îles-de-la-Madeleine, ces derniers peuvent s'attaquer aux poissons ferrés à l'hameçon d'une palangre.

Des études de marquage réalisées sur le flétan atlantique du Golfe au cours des

années 1940-1950, ont indiqué que la majorité des recaptures avaient été effectuées à l'intérieur même du Golfe. Toutefois certains individus ont démontré une capacité à parcourir de très grandes distances, de l'ordre du millier de kilomètres, la distance parcourue étant inversement proportionnelle à la taille du poisson. Les déplacements des gros individus sexuellement matures correspondraient à un retour annuel vers les aires de frai.

Projet de marquage

Avec l'entrée en vigueur, en 1995, du règlement de remise à l'eau obligatoire pour tout flétan de moins de 81 cm, les intervenants de l'industrie de la pêche de la côte ouest de Terre-Neuve impliqués dans les Pêches sentinelles avaient jugé qu'il serait intéressant de participer à une étude de marquage de ces poissons afin de mieux connaître leurs déplacements, leurs taux de croissance, et le lien biologique entre le flétan atlantique de 3Pn et les sotcks adjacents du Golfe (4RST) et de la côte atlantique canadienne (3NOPS4VWX5Zc). Un projet de marquage, élaboré conjointement par le MPO et la FFAW (Fishermen, Food and Allied Workers), a

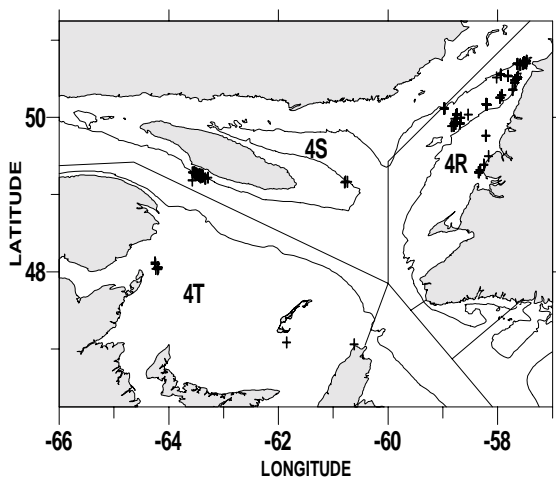


Figure 4a. Localisation des activités de marquage effectuées en 1998 et 1999.

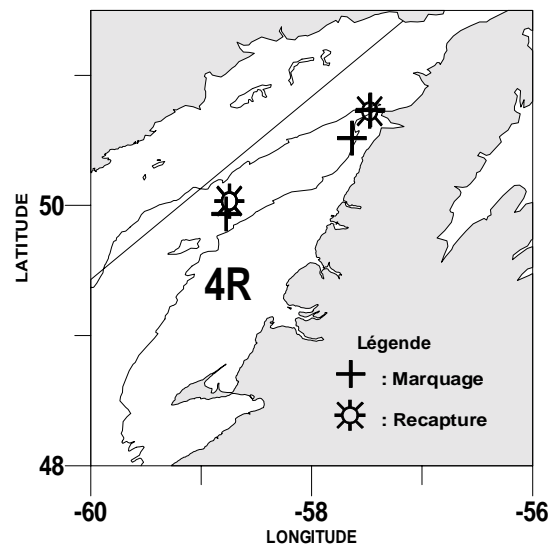


Figure 4b. Localisation des recaptures effectuées en 1999.

donc été instauré à l'été 1998, débutant par une session de formation sur la technique de marquage retenue, laquelle s'était inspirée de celle employée par la Commission internationale du flétan du Pacifique (ICPH) pour le flétan du Pacifique.

À l'automne 1998, cinq pêcheurs de la côte ouest de Terre-Neuve ont étiqueté 89 flétans qu'ils ont remis à l'eau dans le chenal Esquiman et au large de Trout River (Figure 4a). La taille des poissons étiquetés variait entre 48 et 80 cm (Tableau 1). Le projet de marquage s'est poursuivi en 1999 avec l'ajout de participants du sud-ouest du Golfe (4) et du nord de la Péninsule gaspésienne (1), impliqués dans les Pêches sentinelles d'autres secteurs. Un total de 202 étiquettes ont été apposées sur des flétans de moins de 81 cm, les activités de marquage étant réparties entre le chenal Esquiman, aux alentours de l'Île d'Anticosti, le banc de Miscou, les Îles-de-la-Madeleine et le Cap-Breton (Tableau 1). La gamme de tailles des flétans marqués est comparable entre les régions, mais la taille moyenne y est cependant différente. Dans le cadre de la

problématique de l'appartenance du flétan de 3Pn, un pêcheur avait été identifié pour y effectuer du marquage en 1999. Malheureusement, les mauvaises conditions climatiques prévalant lors de la pêche ont empêché la réalisation de l'activité dans ce secteur.

Dès l'été 1999, trois recaptures de poissons étiquetés dans le chenal Esquiman à l'automne 1998 ont été réalisées à nouveau dans le Chenal, à proximité des sites de marquage et à des profondeurs similaires à celles où les poissons marqués avaient été capturés (Figure 4b). La croissance observée chez ces poissons est de l'ordre de 4-5 cm pour une période en mer de 8.5 mois.

Il est à souligner que, parallèlement, des chercheurs du Conseil national de la recherche en Nouvelle-Écosse ont entrepris des études à l'aide de marqueurs génétiques sur le flétan atlantique des eaux canadiennes. Les résultats de cette étude pourront sans aucun doute améliorer nos connaissances sur les échanges entre les deux unités de stocks, ainsi qu'avec 3Pn.

Tableau 1. Synopsis des activités de marquage pour 1998-1999.

	Région	Dates	Profondeurs	Nombre	Taille (cm)		
					Minimale	Maximale	Moyenne
1998							
Terre-Neuve	Nord Esquiman	26/09-12/11	232-256	63	48	80	72.14
	Centre Esquiman	11/10-18/10	220-234	22	56	79	72.45
	Trout River	29/08-1/09	20-31	4	65	72	67.75
	Toutes	29/8-12/11	20-256	89	48	80	72.02
1999							
Moncton	Miscou	16/08-14/09	27.6	10	44	53	47.80
	Îles-de-la-Madeleine	03/09	-	1	48		48.00
	Cap-Breton	21/09	146.4	1	72		72.00
	Toutes	16/08-21/09	38.4	12	44	72	49.83
Québec	Sud Anticosti	22/07-29/07/99	221.4	53	39	76	55.96
	Est Anticosti	29/07/99	192.8	3	69	71	69.67
	Toutes	22/07-29/07/99	219.8	56	39	71	56.70
Terre-Neuve	Nord Esquiman	27/7-2/10/99	134.6	46	40	80	69.11
	Centre Esquiman	20/04-21/10/99	132.6	88	47	80	67.57
	Trout River	17/06-11/09/00	33.4	11	44	66	55.00
	Toutes	20/04-21/10/99	125.7	134	40	80	67.10

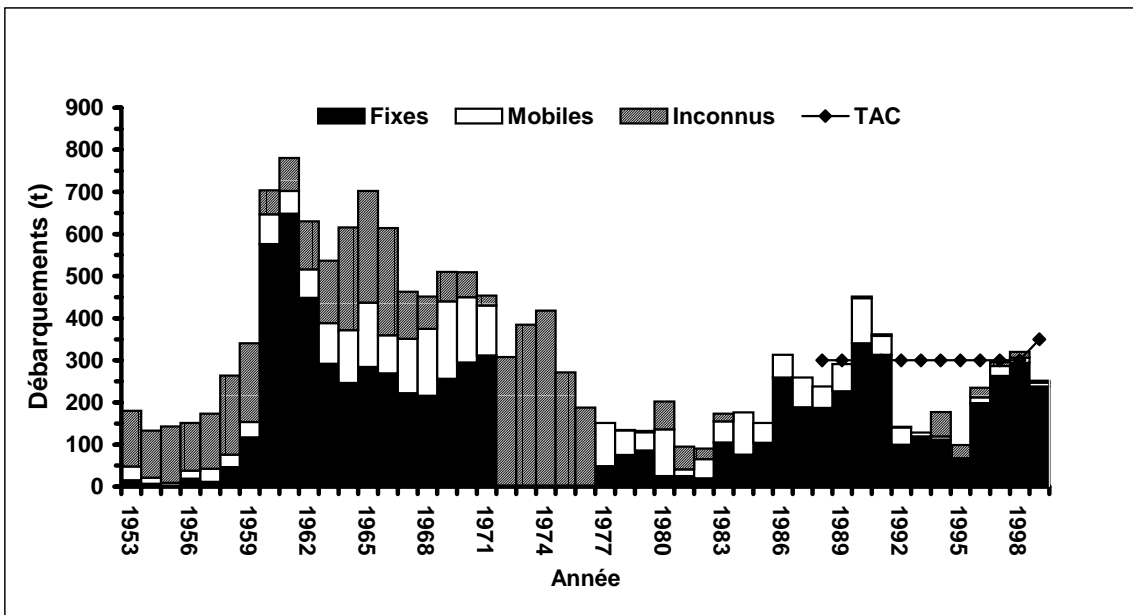


Figure 5. Série historique des débarquements de la pêche commerciale de flétan atlantique du Golfe, entre 1953 et 1999.

La pêche

Les données sur les **débarquements** de flétan atlantique pour le golfe du Saint-Laurent, divisions 4RST, remontent à 1893. D'après l'examen des statistiques historiques de pêche, l'espèce a fortement été exploitée au cours de la première moitié du siècle; des prises dépassant les 1000 t y étaient fréquemment enregistrées, des maxima de 4774 et 4160 t étant respectivement observés en 1893 et 1950. Jusqu'au début des années 1930, les captures étaient exclusivement étasuniennes, la moyenne des prises se situant aux environs de 1315 t. La pêche se faisait alors à l'aide de turlottes et de palangres, à bord de schooners et de doris. En 1933, les flottes du Québec et des Maritimes ont débuté l'exploitation commerciale canadienne du flétan atlantique dans le Golfe. Au cours des 20 années suivantes, cette flotte a enregistré les débarquements annuels les plus importants de toute son

histoire. Pour la période allant de 1933 à 1941, la moyenne annuelle des débarquements était de 1665 t; pour la période d'après-guerre, soit de 1947 à 1952, la moyenne annuelle était de 2125 t. Parallèlement, les captures américaines ont décliné graduellement, jusqu'à quelques dizaines de tonnes au cours des années 1950, puis ont disparu au début des années 1960.

Au cours de la seconde moitié du siècle, les captures de flétan atlantique dans le Golfe n'ont jamais atteint des valeurs aussi élevées. Exception faite des années 1960, les débarquements sont demeurés inférieurs à 500 t. Ils ont atteint leur plus bas niveau historique, soit 91 t, en 1982 (Figure 5). Une certaine augmentation des captures a été enregistrée entre 1986 et 1991. Les valeurs avoisinaient alors le nouveau TAC préventif de 300 t, instauré en 1988. Toutefois, une importante chute des débarquements s'est produite en 1992. De 1992 à 1995, la moyenne annuelle des débarquements était de 135 t. Cette

réduction des débarquements découlait pour une bonne part de la réduction de l'effort de pêche des engins fixes, des moratoires sur la pêche à la morue et au sébaste, ainsi que de l'utilisation de la grille Nordmore par les crevettiers. Depuis, les captures de flétan atlantique ont doublé pour atteindre des niveaux comparables à ceux observés à la fin des années 1980, de l'ordre de 275 t (Tableau 2). Ceci pourrait s'expliquer par une réorientation de l'effort de pêche de la flotte des engins fixes vers cette espèce, notamment en 1997, quand on a autorisé des prises accessoires plus importantes de morue et de merluche blanche.

Tableau 2. Débarquements (tonnes) de flétan atlantique pour le golfe du Saint-Laurent.

Division	Année						
	1953-1987 ¹	1988-1994 ¹	1995	1996	1997	1998	1999 ²
TAC	s.o.	300	300	300	300	300	350
4R	144	88	65	198	263	294	238
4S	108	71	3	14	23	13	10
4T	84	97	31	22	10	14	5
Inconnue	45	0	0	0	0	0	0
Total	337	256	99	234	296	321	253

s.o. Sans objet

¹ Moyenne

² Données préliminaires

Jusqu'au début des années 1980, plus de 70% du total des captures annuelles provenait des divisions 4R et 4S. Depuis, les captures sont réparties en proportions plus ou moins égales entre les trois divisions. Cependant, la contribution des différentes flottes n'est pas la même selon les divisions et les années. La flotte de Terre-Neuve totalise la majeure partie des captures effectuées dans la division 4R. Dans les divisions 4S et 4T, le flétan atlantique est principalement pêché par les flottes des Maritimes et du Québec, la contribution de cette dernière étant nettement dominante. La période de pêche la plus intensive se situe généralement entre avril et septembre. Les captures sont principalement réalisées à l'aide de palangres et, dans une moindre mesure, avec

des filets maillants et des chaluts en tant que prises accidentelles.

Pêche en 1999

Certaines modifications ont été apportées au plan de gestion de 1999. Suite aux recommandations du CCRH en 1999, le total admissible des captures (TAC) alloué pour la période comprise entre les 1ers avril 1999 et 2000, a été augmenté à 350 t, dont 7 t sont destinées au programme d'étiquetage. De plus, afin de favoriser un accès plus équitable de la ressource à tous les pêcheurs de la flotte des fixes de moins de 65 pieds, l'allocation des contingents a été répartie en trois périodes couvrant toute l'année. Fait important à souligner, le nouveau plan de gestion du poisson de fond de 1999 s'étendait jusqu'au 14 mai 2000.

Les débarquements totaux préliminaires avoisinent les 250 t, soit 100 t sous le TAC autorisé pour 1999 (Tableau 3). Quarante-vingt-dix pour cent des captures ont été réalisées entre avril et août, à l'aide de palangres principalement et, à un degré moindre, à l'aide de filets maillants et de chaluts de fond.

Tableau 3. Débarquements (t) de flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent en 1999 – Données préliminaires.

Division	Catégorie d'engins	Flotte			Total
		Terre-Neuve	Maritimes	Québec	
4R	Fixes	64.8	0	13.4	78.2
	Mobiles	0.2	1.2	0.3	1.7
	Total	65.0	1.2	13.7	79.9
4S	Fixes	9.0	0	0.6	9.6
	Mobiles	0	0.6	65.0	65.6
	Inconnus	0	0	3.4	3.4
	Total	9.0	0.6	69.0	78.6
4T	Fixes	0	20.8	5.2	26.0
	Mobiles	0	1.5	65.2	66.7
	Inconnus	0	0	1.1	1.1
	Total	0	22.3	71.5	93.8
Total		74.0	24.1	154.2	252.3

Tout comme en 1998, 40% des captures annuelles de flétan ont été réalisées dans la division 4T, le reste ayant été également pêché dans les divisions 4R et 4S. La contribution de la flotte du Québec aux

débarquements a été la plus élevée, totalisant 61%, tandis que 29 % et 10 % des débarquements totaux provenaient respectivement des flottes de Terre-Neuve et des Maritimes. C'est par ailleurs la flotte du Québec qui rapporte plus de 75% des captures dans les divisions 4S et 4T.

Description des captures

Tableau 4. Synopsis des tailles de flétans atlantiques capturés par la pêche commerciale selon les groupes de tailles (1990-1999).

Année	Groupe de tailles	Poissons mesurés (N)	Longueur (cm)			
			min. ¹	max. ²	moy. ³	médiane
1990	< 81 cm	25	47	79	67.0	68
	> 81 cm	7	82	103	87.0	84
1991	< 81 cm	87	36	80	70.2	73
	> 81 cm	190	81	203	104.4	97
1992	< 81 cm	17	25	78	60.4	60
	> 81 cm	24	86	202	113.1	100.5
1993	< 81 cm	153	34	80	59.5	59
	> 81 cm	229	81	190	103.4	98
1994	< 81 cm	415	19	80	52.7	49
	> 81 cm	352	81	192	106.7	102.5
1995	< 81 cm	279	34	80	56.1	54
	> 81 cm	245	81	210	119.0	114
1996	< 81 cm	217	16	80	67.2	67
	> 81 cm	434	81	223	115.0	109
1997	< 81 cm	330	10	80	69.1	71
	> 81 cm	511	81	242	105.2	98
1998	< 81 cm	190	10	80	71.9	74
	> 81 cm	851	81	240	104.1	97
1999	< 81 cm	66	42	80	74.4	78
	> 81 cm	394	81	209	105.9	97

¹ minimale

² maximale

³ moyenne

En 1995, le CCRH recommandait la remise à l'eau obligatoire des flétans de moins de 81 cm et ce, tant pour la pêche commerciale que récréative. L'examen de la **composition selon la longueur** des captures de flétan indique clairement que cette recommandation a pris un certain temps avant d'avoir des répercussions, le pourcentage des individus de moins de 81 cm mesurés dans les captures n'étant significativement réduit que depuis 1998. Parallèlement, l'examen des longueurs moyenne et médiane pour ce groupe de taille indique qu'elles n'ont cessé de croître depuis la mise en vigueur de cette recommandation (Tableau 4). Par contre, les tailles moyenne et médiane du groupe

des flétans de plus de 81 cm semblent relativement stables depuis les trois dernières années.

L'examen des structures de taille des cinq dernières années révèle une nette différence de sélectivité selon le type d'engins considéré. Depuis 1997, la gamme des tailles des flétans pêchés commercialement par les engins mobiles s'est réduite et actuellement elle va de 70 à 110 cm (Figure 6a). Entre 1995 et 1999, la taille moyenne est passée de 50 cm à 85 cm.

Tableau 5. Synopsis des tailles de flétans atlantiques capturés par les engins fixes (1991-1999).

Année	Catégorie d'engins	Nombre de poissons mesurés			Longueur (cm)		
		Total	< 81cm > 81cm (%)		min. ¹	max. ²	moy. ³
			< 81cm	> 81cm			
1991	Lignes	208	25.0	75.0	57	200	96.8
1992	-	-	-	-	-	-	-
1993	Filets maillants	41	70.7	29.3	34	143	66.6
	Lignes	110	4.6	95.5	73	169	102.2
1994	Filets maillants	110	94.5	5.5	32	121	49.9
	Lignes	385	24.2	75.8	42	192	97.4
1995	Filets maillants	71	91.5	8.5	37	117	54
	Lignes	367	35.4	64.6	43	210	102.2
1996	Lignes	651	33.3	66.7	16	223	99
1997	Filets maillants	54	81.5	18.5	38	120	67.9
	Lignes	740	33.6	66.4	48	242	94.1
1998	Filets maillants	16	81.3	18.8	72	85	78.3
	Lignes	1012	16.7	83.3	10	240	98.8
1999	Lignes	452	14.4	85.6	42	240	101.7

¹ minimale

² maximale

³ moyenne

Dans le cas des engins fixes, la palangre s'avère beaucoup moins sélective que le filet maillant, les gammes de tailles observées dans le premier cas étant plus étendues (Tableau 5). Entre 1995 et 1998, la taille moyenne des flétans mesurés dans les captures commerciales des filets maillants variait entre 55 et 80 cm, tandis qu'elle est demeurée supérieure à 90 cm pour les palangres. Sur l'ensemble des neuf dernières années, les tailles minimales les plus petites ont généralement été observées dans les captures des filets maillants, tandis que les tailles maximales les plus grandes l'ont été dans les captures effectuées avec des lignes.

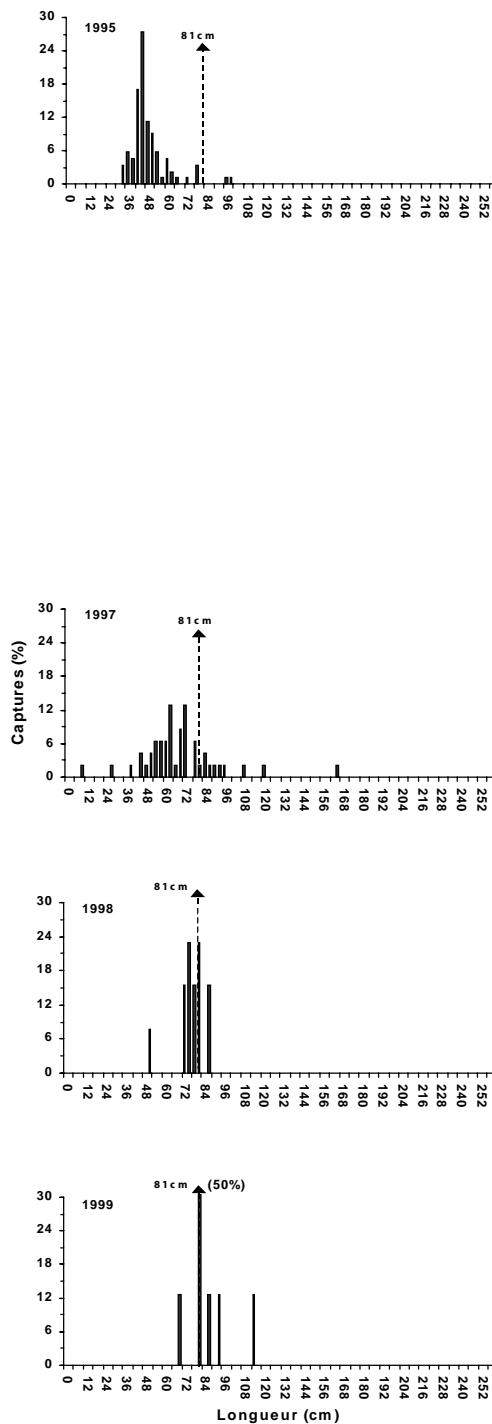


Figure 6a. Distribution des fréquences de taille des flétans atlantiques dans les captures commerciales d'engins mobiles (La taille limite réglementaire de 81 cm est indiquée).

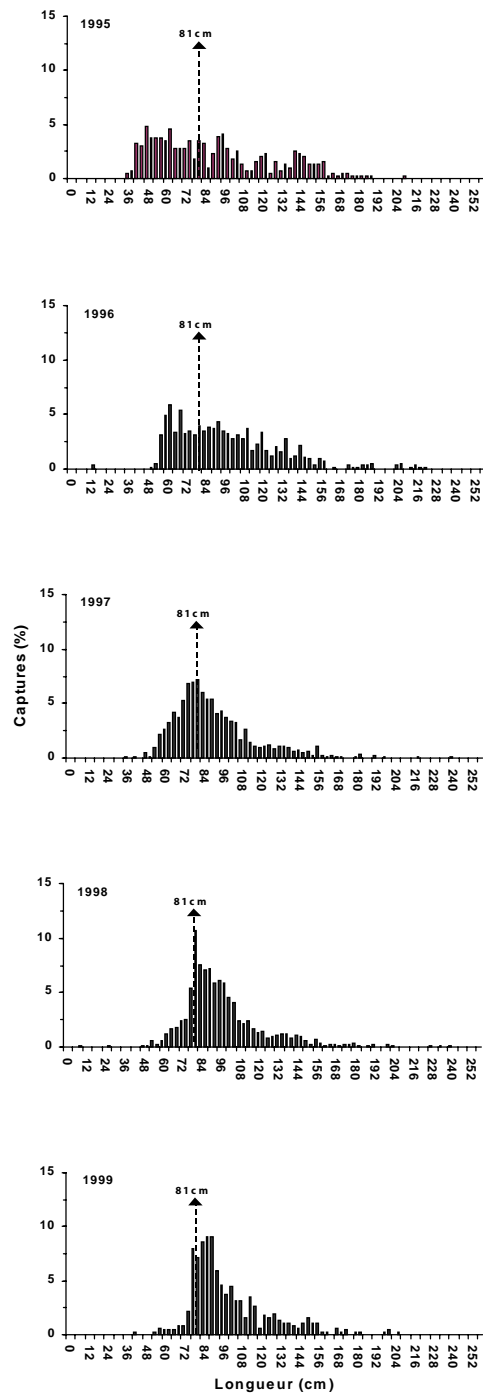


Figure 6b. Distribution des fréquences de taille des flétans atlantiques dans les captures commerciales d'engins fixes (La taille limite réglementaire de 81 cm est indiquée).

L'allure des courbes de distribution de fréquences de taille illustre bien le tout. La portion gauche des distributions regroupe les plus petits individus capturés par les filets maillants tandis que les flétans de plus grande taille, pêchés à la ligne, se concentrent dans la portion droite (Figure 6b). Depuis 1998, la plus grande abondance d'individus mesurant entre 75 et 110 cm est associée à l'augmentation des prises par les palangres lesquelles, tel que mentionné plus haut, capturent des individus de plus grande taille.

L'industrie

Tout comme en 1998, les principaux commentaires formulés par les pêcheurs dans le cadre des comités consultatifs touchent principalement la validité des statistiques recueillies et les critères de gestion liés à ce stock. Outre le fait que les prises accidentelles ne seraient pas toujours déclarées, de jeunes flétans seraient débarqués et vendus comme du flétan du Groenland. Les prises totales officielles de flétan atlantique sont sous-estimées.

La remise à l'eau obligatoire des captures accidentelles des flétans de moins de 81 cm pêchés par les chaluts et les filets maillants est jugée plus ou moins efficace. Les chances de survie du poisson capturé par ces engins de pêche sont fortement réduites en raison du mauvais état du poisson à sa sortie de l'eau. Du fait de la rareté du poisson de fond et de la valeur marchande actuellement élevée du flétan atlantique, les pêcheurs acceptent très mal de devoir remettre à l'eau un poisson dont les chances de survie sont quasi nulles. Cette question préoccupe d'autant plus les pêcheurs qui observent un accroissement significatif de flétans de petite taille dans leurs captures depuis les deux dernières années.

Des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine qui pratiquent une pêche dirigée à la palangre

sur cette espèce, rapportaient que leurs captures étaient soumises à une forte prédation par les phoques. Il arrive fréquemment lors de la levée des lignes que près de la moitié des flétans atlantiques ferrés aient été en grande partie dévorés par les phoques qui suivent leur proie jusqu'au bateau.

Globalement, la perception actuelle des pêcheurs est positive : le stock de flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent se porterait bien, surtout en ce qui a trait au recrutement.

État de la ressource

L'examen des structures de taille montre un accroissement de la contribution des plus petits flétans, entre 75 et 100 cm, pour les captures allant de 1995 à 1999, et ce, même si les gros individus (plus de 120 cm) y sont toujours présents. Ceci pourrait signaler un bon recrutement à la pêche. Toutefois, l'absence d'informations sur les taux de capture par unité d'effort (PUE) nous empêche de le confirmer. L'explication alternative serait qu'il y a de moins en moins de flétans de grande taille.

Perspectives

Malgré l'importance des débarquements des dernières années comparativement à ceux enregistrés au début de la décennie, le stock du flétan atlantique du Golfe apparaît comme étant à un très bas niveau si on prend en considération les données de pêche d'une plus grande période historique. Au cours de la première moitié du siècle, la valeur des débarquements a très souvent dépassé 1000 t, ce qui indique que le stock a déjà été capable de soutenir des prises largement supérieures à celles des dernières décennies.

Les informations restreintes sur le stock semblent, malgré tout, indiquer que ce dernier réussit à maintenir une certaine

stabilité. La structure de tailles observée à partir des prises commerciales, notamment celles des engins fixes, demeure très étendue ce qui dénote une possibilité de survie jusqu'à des âges assez avancés.

Le choix d'une taille limite réglementaire de 81 cm a été basé sur d'anciennes données biologiques, soit des taux de croissance et des études de marquage pour l'ensemble du flétan atlantique des eaux canadiennes. De nouvelles données sur le flétan des eaux canadiennes atlantiques indiquent que 50% des femelles atteignent leur maturité sexuelle aux environs de 115 cm, tandis que cette proportion est observée à 75 cm chez les mâles. Le manque d'informations récentes sur la maturité sexuelle pour le stock du flétan du Golfe ne permet pas de confirmer si la taille limite réglementaire du 81 cm est adéquate pour protéger le stock reproducteur. Il est fort probable qu'avec cette mesure actuelle de gestion, on assure une bonne protection pour les mâles mais une protection déficiente pour les femelles.

Considérations de gestion

En 1988, le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique (CSPCA) avait recommandé que les flétans de moins de 81 cm soient remis à l'eau afin de réduire la mortalité des immatures. En 1995, le CCRH réitérait cette recommandation pour le stock du flétan atlantique du Golfe. Ce ne fut qu'en 1996 qu'elle entra en vigueur, et uniquement de façon partielle. Selon les régions, les permis et les catégories d'engins, le pêcheur pouvait ou devait remettre à l'eau tout flétan de moins de 81 cm, qu'il soit vivant ou mort. Cette application partielle de la recommandation explique le fait qu'une proportion relativement élevée d'individus de moins de 81 cm ait été observée dans les débarquements commerciaux des années 1996 à 1998, notamment dans les captures

commerciales des filets maillants et des engins mobiles et ce, même si l'utilisation de la grille Nordmore pour les crevettiers était implantée depuis 1994.

En 1999, la proportion de flétans de moins de 81 cm pour ces deux groupes d'engins s'est trouvée fortement réduite, et comparable à celle observée pour les palangres. Cette amélioration découle de la réitération de la recommandation du CCRH en 1998 concernant la remise à l'eau des flétans de moins de 81 cm, notamment au sein des captures accidentelles, ainsi que de ses recommandations additionnelles portant sur un contrôle adéquat des débarquements et sur la mise en application plus rigoureuse du protocole des petits poissons

Comme on ne sait toujours pas à laquelle des deux unités de gestion, 4RST ou 3NOPs4VWX5Zc, rattacher le flétan atlantique capturé dans la division 3Pn, sa gestion et son évaluation demeurent une préoccupation. Les pêcheurs ont présentement un accès illimité à la ressource dans ce secteur.

Références :

- Archambault, Diane et François Grégoire, 1996. Revue des données historiques de pêche au flétan atlantique du golfe du Saint-laurent (Divisions de l'OPANO 4RST) (1893-1995). Doc. Rech. MPO Pêches de l'Atlantique 96/56.
- Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques, 1999. Impératifs de conservation des stocks de poisson de fond du golfe du Saint-Laurent et des stocks de morue de 2GH et 3Ps. Rapport au Ministre des Pêches et des Océans. CCRH.99.R.1.
- Neilson, J.D, K.G. Waiwood et S.J. Smith, 1989. Survival of Atlantic Halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) Caught by

- Longline and Otter Trawl Gear. Can. J. Fish. Aquat. Sci. 46 : 887-897.
- Scott, W.B. et M.G. Scott, 1988. Atlantic Fishes of Canada. Can. Bull. Fish. Aquat. Sci. 219. 731p.
- Trumble, R.J., J.D. Neilson, W.R. Bowering et D.A. McCaughran, 1993. Atlantic halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) and Pacific halibut (*H. stenolepis*) and their North American Fisheries. Can. Bull. Fish. Aquat. Sci. 227: 84p.
- Zwanenburg, K., 1997. Flétan du plateau néo-écossais et du sud du Grand Banc. MPO Sciences. Rapport sur l'état des stocks A3-23. 7p.
- Zwanenburg, K., G. Black, P. Fanning, R. Branton, M. Showell et S. Wilson, 1997. Atlantic halibut (*Hippoglossus hippoglossus*) on the Scotian Shelf and Southern Grand Banks – evaluation of resource status. Secrétariat canadien sur l'évaluation des stocks. Doc. Rech. 97/50.

***Pour obtenir de plus amples
renseignements:***

Diane Archambault
Institut Maurice-Lamontagne
850 route de la Mer
Mont-Joli (Québec)
G5L 2H3
Tél. (418)775-0705
Fax. (418)775-0740
Courrier électronique:archambaultd@dfo-
mpo.gc.ca

***La présente publication doit être
citée comme suit***

MPO, 2000. Le flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent (divisions 4RST). MPO – Sciences, Rapport sur l'état des stocks A4-02 (2000).

Ce rapport est disponible auprès du :

Bureau régional des évaluations de stocks,
Ministère des Pêches et des Océans,
Institut Maurice-Lamontagne,
C.P. 1000, Mont-Joli,
Québec, Canada
G5H 3Z4

Courrier électronique: Stocksrl@dfo-mpo.gc.ca

ISSN 1480-4921

An English version available upon request at the
above address.

